



## Rétraction achat terrain agricole

Par **Aure191919**, le 27/11/2012 à 21:36

Bonjour,

Le propriétaire du terrain agricole à côté de chez moi vend son terrain le notaire m a informé par courrier en LAR que je pouvais l acquérir pour 4000e, j ai répondu que j ai intéresse. 2mois après le notaire m informe par téléphone que j étais choisis pour l achat du terrain (on est 2 propriétaires colle à ce terrain), le notaire envoie quelque plus tard un courrier me demandant mes coordonnées pour envoyer à la safer. Le notaire m a appelé aujourd'hui pour me dire que la date était fixé (sans me demande mon avis sur la date), je lui demande les frais et la elle m annonce 1050e, donc j achete le terrain 5050e....

Est ce normal de ne pas m avoir fait signer de promesse de vente??y a t il un délai de rétractation pour un terrain agricole ???et si l

Je me dédie dois je une penalite??si oui de combien??

Merci beaucoup.

Par **Maya\_TC**, le 28/11/2012 à 11:49

Bonjour,

Si aucun document n'a été produit ni signé, vous n'êtes pas engagé officiellement. Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas vous rétracter.

Bonne chance pour la suite.

Maya

<http://www.terrain-construction.com>

Par **Aure191919**, le **28/11/2012** à **15:07**

Oui c est ce que je me dis mais on a toujours un doute car a part le papier pour la safer c est a dire mes coordonnées sans prix de terrain ni de frais de notaire il n y a rien eu d autre.  
Merci maya\_TC